



**UNIVERSITÉ  
DE GENÈVE**

INSTITUT UNIVERSITAIRE  
DE FORMATION DES ENSEIGNANTS

**ASSEMBLEE IUFE**

Bruno Strasser, Président  
[bruno.strasser@unige.ch](mailto:bruno.strasser@unige.ch)

**Assemblée de l'IUFE**  
**Jeudi 18 décembre 2014 de 17h à 19h**  
Pavillon Mail, 40 bd du Pont d'Arve  
Salle PM 234  
**PV adopté**

---

**Corps professoral présent**

Bruno Strasser, SCIENCES  
Frédéric Yvon, FORDIF  
Greta Pelgrims, MESP  
Anne Sgard, SES  
Olivier Maulini, Co-coordonateur FEP, SSED

**Corps professoral excusé**

Jean-Luc Dorier, FEP  
Charles Heimberg, FPSE

**Corps des collaborateurs de l'enseignement et de la recherche (CCER) présents**

Anne Monnier, IUFE  
Roland Emery, IUFE  
René Rickenmann, FPSE  
Christophe Laenzlinger, LETTRES

**Corps des collaborateurs de l'enseignement et de la recherche (CCER) excusés**

Glais Sales Cordeiro, FPSE

**Représentant du PAT excusé**

Alexandre Fouchault, représentant du PAT

**Etudiant-e-s**

Jean-Paul Derouette, étudiant, Président du MEES  
Laurence Muriset, étudiante, représentante du MEES

**Membres invités de manière permanente - présents :**

Isabelle Mili, directrice, IUFE  
Walter Loosli, directeur adjoint, IUFE  
Stéphanie Castanier, représentante des enseignants du secondaire I, FAMCO.  
Delphine Panissod, conseillère aux études suppléante, IUFE  
Waël Almoman, représentant des enseignants secondaire II, UCESG

**Membres invités de manière permanente - excusés :**

Sonia Buehler, administratrice IUFE

Isabelle Maulini, représentante des enseignants du primaire, SPG

Simon Toulou, responsable des stages, IUFE

Sophie Canellini, conseillère aux études IUFE, Forensec

---

**Ordre du jour :**

1. Approbation de l'OJ
  2. Approbation du projet de PV de la séance du 2 octobre 2014
  3. Informations du Président
  4. Retour sur le mandat de la Conseillère d'état – Groupe de travail
    - a. Rapport soumis à la Cheffe du Département
    - b. Les axes envisagés
  5. Retour sur le règlement Forensec soumis au Service Juridique et vote
  6. Composition de la commission d'admission de la MESP
  7. Divers
- 

**1. Approbation de l'OJ**

OJ approuvé

**2. Approbation du projet de PV du 3 octobre 2014**

Le PV est approuvé, avec deux modifications apportées à la liste des personnes présentes.

**3. Informations du Président**

Aucune information particulière n'est communiquée par le Président

**4. Retour sur le mandat de la Conseillère d'état – Groupe de travail**

- a. Rapport soumis à la Cheffe du Département
- b. Les axes envisagés

Isabelle Mili donne un retour sur le mandat du Groupe de travail, les axes qui ont été envisagés et clairement présentés dans le rapport (comprenant 42 pages, résultat d'un travail effectué sur 6 séances – rapport non public) où la temporalité du mandat, le fond et la faisabilité des réformes souhaitées par la Cheffe du Département ont été des paramètres complexes et délicats dans le processus de travail conséquent autour de l'articulation entre les réformes demandées par la Conseillère d'Etat et les exigences posées par la CDIP pour l'octroi de la reconnaissance. Ce rapport a été remis à la Cheffe du Département le 3 décembre 2014. Il exposait précisément les avantages et les inconvénients de chaque principe présenté, les suites possibles qui peuvent être apportées et l'impact pour chaque décision prise.

Dans une lettre datée du 17 décembre 2014, adressée à Mme Mili, la Conseillère d'Etat signale :

- que le rapport qui lui a été communiqué ne répond pas aux souhaits de réformes qu'elle a demandés ;
- qu'elle souhaite un retour à un système de formation proche de l'IFMES.

Une formation tenant compte des réformes souhaitées par la Conseillère d'Etat, ne remplit pas les conditions posées par la CDIP pour l'octroi de la reconnaissance du titre MASE. Les réformes voulues par la Conseillère d'Etat dans le fonctionnement de l'Institut ne peuvent donc pas rentrer en vigueur avant la rentrée de septembre 2016, à savoir seulement après l'octroi de la reconnaissance ;

Le processus pour l'octroi de la reconnaissance est donc maintenu et sera achevé. Les conditions doivent être remplies afin d'obtenir cette reconnaissance. Par la suite, il sera appliqué un mode de fonctionnement différent, offrant une formation répondant ainsi aux souhaits de la Cheffe du Département. Il sera mis en place un second groupe de travail afin de répondre aux réformes demandées par la Conseillère d'Etat ;

L'étude d'une nouvelle forme de formation peut tout à fait être mis en place dès le mois de janvier 2015 et qui permettrait sa mise en œuvre pour l'année académique 2016-2017

Par contre, il est précisé qu'il ne peut y avoir une nouvelle demande de reconnaissance déposée avant 3 ans (2 ans de fonctionnement effectif du système actuel + 1 année + 2 ans d'attente pour l'octroi d'une reconnaissance).

Au 31 décembre 2014, la Conseillère d'Etat doit avoir envoyé la lettre à la CDIP, confirmant que les conditions fixées sont remplies.

Au regard des modifications qui ont dû être apportées au règlement (au niveau de la répartition des stages etc...) le nouveau règlement Forensec doit dès lors être approuvé dans le cadre de cette séance de l'Assemblée, puis transmis au Rectorat pour validation (le 22 décembre), puis transmis à la Conseillère d'Etat (le 23 décembre).

Il est précisé que les étudiants en possession d'un titre MASE de L'IUFE ne doivent faire aucune démarche spécifique si la reconnaissance est octroyée. Cette reconnaissance sera par ailleurs effective dès son octroi et ce, de façon rétroactive (jusqu'à 2010).

## **5. Retour sur le règlement Forensec soumis au Service Juridique et vote**

Les modifications apportées au règlement ont été faites en tenant compte des exigences formulées par la CDIP pour l'octroi de la reconnaissance, ainsi que des deux dernières demandes formulées par la Conseillères d'Etat.

Modifications sur le point des stages : pour le CCDIDA, augmentation du stage en accompagnement : de 60 h augmenté à 90h, de préférence au gymnase.

Si le système de fonctionnement de l'IUFE est modifié, avec un retour au système MASE1/MASE2, l'article 18 devra de nouveau être modifié..

Pour la Maîtrise, article 20 : les conditions d'admission tiennent compte de l'article 154 de la LIP qui à ce jour est toujours en vigueur. Le processus d'admission demeure donc identique à celui de l'année passée.

Commission d'admission et procédure d'admission, le positionnement de l'institut est le suivant :

- adapter de façon adéquate le système de pondération de l'expérience professionnelle (demande du DIP),
- effectuer le classement des étudiants par rapport au nombre de points obtenus (respect de l'article 154 de la LIP),
- tenir compte du nombre de places de stages mis à disposition par le DIP (d'autant plus que le système peut rester évolutif jusqu'en juillet) pour diffusion des noms des candidats retenus en fonction de leur place dans le classement établi par l'institut.

Suite à la demande de la Conseillère d'Etat, le test de français est supprimé.

Il est précisé que la procédure d'admission doit être détaillée et faire partie intégrante du règlement a rappelé le Service juridique de l'Université.

L'IUFE mettra tout en œuvre pour optimiser le système de classement.

Il est rappelé qu'à ce jour le processus d'admission n'est pas défini. Les informations à ce sujet seront communiquées sur le site internet de l'Institut dès que la direction disposera des informations à ce sujet.

Il est demandé que :

- la transparence soit faite sur le système de classement afin d'éviter tout différend ;

- toute information communiquée dans ce sens et mise en ligne sur le site de l'Institut soit stable et ne subisse pas de modification injustifiée ;
- ces points soient communiqués en séance d'information de rentrée, avec un échéancier de dates arrêtées de façon définitive.

Vote du règlement :

**Pour : 8 voix**  
**Contre : personne**  
**Abstentions : 2 voix**

**Le règlement est donc approuvé.**

## **6. Composition de la commission d'admission de la MESP 2015**

Présidence : Margarita SANCHEZ-MAZAS (Prof.)

Rapporteur : Greta PELGRIMS (PA)

1. Nilima CHANGKAKOTI (CE)
2. Coralie DELORME (CollS et CE)
3. Roland EMERY (CE)
4. Roxane GAGNON (MA et CE suppl.)
5. Béatrice HAENGELI-JENNI (CollS et CE suppl.)
6. Valérie LUSSI BORER (MER)
7. Britt-Marie MARTINI-VUILLEMIN (CollS)
8. Lucie MOTTIER-LOPEZ (PA)
9. Céline VENDEIRA-MARÉCHAL (CE)
10. Walther TESSARO (CE)
11. Céline Bauquis (CE suppl.), membre en réserve

Aline MEYER (conseillère aux études de la MESP) et Ivan VAAMONDE (secrétariat de la MESP)

**Pour : 8 voix**  
**Contre : personne**  
**Abstentions : 2 voix**

La composition de la commission d'admission est approuvée par l'Assemblée de l'IUFE.

## **7. Divers**

- Jean-Paul Derouette fait état du problème récurrent qui se pose sur le fait que les crédits ECTS correspondent à un certain nombre d'heures de travail à la maison, mais que certains enseignants ne sont pas du tout conscients à quelle charge de travail cela correspond, ce qui pose une problématique majeure pour certains.  
De grandes disparités ont été en effet constatées, et Monsieur Derouette souhaite attirer l'attention de l'assemblée sur ce point.

Il rappelle qu'un crédit ECTS représente 25 à 30 h par crédit.

Isabelle MILI souhaite que ce point soit traité au sein de la bonne instance, à savoir le Comité de programme Forensec, et que cela soit thématiqué au bon endroit.

- Il est demandé qu'une vérification soit effectuée afin de s'assurer que tous les PV de séances sont bien publiés sur le site de l'Institut.
- L'information est donnée au sujet de la Commission de l'enseignement supérieur qui a pris position pour la réduction de la durée de la formation primaire (de 4 ans à 3 ans) transmise au canton.

La séance est levée à 18h30